



Réussir le 31 mars contre la loi chômage et précarité

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

Le 31 mars doit être réussi et, d'après les informations qui nous remontent, il le sera. Réussir le 31 mars sera un point d'appui important dans notre mobilisation pour obtenir le retrait du projet de loi Travail.

Les auditions que nous avons eues avec des groupes parlementaires montrent que nombre de députés sont, pour des raisons diverses, dans l'expectative. À chaque fois, nous exposons les raisons de notre opposition sur le fond (la philosophie générale de la loi) et le contenu précis.

Certains syndicats, dont celui qui accompagne le gouvernement, l'appuient. Ils lui trouvent des vertus, dont la décentralisation de la négociation collective ou le référendum.

Ce sont les mêmes qui, en osmose avec le Medef, veulent durcir les annexes 8 et 10 pour les intermittents et dénaturer la négociation paritaire en réclamant l'intervention de l'État.

Il y a effectivement un axe gouvernement/Medef/CFDT comme trio gestionnaire de la rigueur austéritaire. Rappelons notamment qu'il n'existe aucune étude sérieuse (même de l'OCDE) montrant que la flexibilité est créatrice d'emplois, y compris parce qu'elle est l'un des versants de la logique économique d'austérité : à une politique économique rigide correspond une politique sociale flexible et rogneuse de droits sociaux.

C'est pourquoi combattre la loi Travail c'est aussi exiger une réorientation importante de la politique économique menée. Une politique économique et sociale qui n'a toujours pas, et pour cause, inversé la courbe du chômage.

La loi Travail est une loi chômage et précarité.

Le gouvernement n'entendant pas discuter sereinement et sur d'autres bases, selon l'adage « il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre », nous demandons le retrait de ce projet de loi.

Jean-Claude Mailly, Secrétaire général
@jcmailly sur Twitter